

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 9 janvier 2013

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 9 janvier 2013 à 21h00** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.

Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint

M. GIRAUD, 2^{ème} Adjoint

M. MAZZAGGIO, 4^{ème} Adjoint

Mme BOUCHER.

MM. AUBERTIN, AYLING, PEREZ, ROLLAND et ROUSSILLON. (21h11)

Absent excusé :

M. LOPEZ (Procuration à Mme SISTERNES).

Absents :

Mme DE HARO et M. MORENO.

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h 06

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des Présents et Représentés à ce conseil par vote à main levée.

Ordre du jour

➤ **Délibérations**

- Choix du Bureau d'Etudes pour le PLU

M. le Maire informe les élus qu'il avait sollicité trois bureaux d'études pour relancer la procédure du P.L.U. L'enveloppe financière ne devant pas dépasser 15.000 € HT car cela représentait le reliquat de ce qui avait été voté pour la totalité de la procédure. Deux d'entre eux ont fait les propositions suivantes à savoir :

- Bureau d'études « B.E.T.U » actuellement maître d'œuvre sur la Commune du projet « Cœur de village » : 14.000 € HT

- Bureau d'études « URBAN PROJECTS » : 14.750 € HT.

Il développe également l'échéancier prévisionnel mixte (avancement procédural et technique) qui nous amènerait à terme au début du premier trimestre 2014. Il souligne que le P.L.U ne pourra échapper à l'enquête environnementale obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2013.

Concernant le choix du bureau d'études, pour rester cohérent avec le choix initial qui avait écarté le bureau d'études BETU, il est proposé de retenir URBAN-PROJECTS. Il lui sera demandé de s'aligner sur la proposition la moins disante.

URBAN PROJECTS » est une équipe de deux associés aux compétences très complémentaires donc plus variées avec une formation juridique plus qu'appréciable de l'un d'entre eux, ce qui est un atout précieux pour les démarches qu'il nous reste à mener avec les différents services concernés.

Il soumet donc aux élus le choix du bureau d'études « URBAN PROJECTS ».

Le Conseil accepte sa proposition à l'unanimité des Présents et représentés.

Il rajoute que ce bureau d'études sera présenté au comité de Pilotage du P.L.U à la prochaine réunion de celui-ci.

- Engagement de 25 % du crédit d'investissement ouvert au budget 2012

Le budget 2013 n'étant pas encore voté, M. le Maire demande au Conseil l'autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2012.

M. le Maire ajoute que, si cette autorisation n'est pas donnée, aucune facture ne pourra être payée avant le vote du budget 2013.

Pour justifier sa demande, il fait part aux élus du début des travaux de la première phase du projet « Cœur de village » (la Place du Quai) lundi matin 14 janvier 2013. Il fait également l'inventaire des différentes modifications prévues dans le cadre de ce projet. Ce chantier se terminera, si tout va bien, début avril 2013.

Quant à la deuxième phase des travaux (le parvis et la place de l'église), elle débutera en septembre 2013 après la période des vendanges.

Il précise aussi que les travaux du bâtiment de la Poste commencent en même temps pour éviter de gêner les riverains le moins longtemps possible.

Sans cette autorisation demandée ci-dessus, il ne pourra pas payer les premières factures des entreprises.

Le Conseil accepte la demande à l'unanimité des présents et représentés.

- Virement de crédit

Monsieur le Maire expose que, pour équilibrer le Budget Principal (BP) 2012, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT ---DEPENSES

| | |
|---|----------------|
| Chapitre 66- Imputation Article 6615 | + 200 € |
| Chapitre 65- Imputation Article 6574 | - 200 € |

Le Conseil accepte le virement de crédit proposé ci-dessus à l'unanimité des Présents et représentés.

➤ **Questions diverses.**

- Interventions de M. le Maire

- Il fait part aux élus d'un projet de création de ferme aquatique pour la culture de la spiruline présentée par M. PLANCHON.

Après avoir donné quelques renseignements sur le sujet, il propose aux élus de recevoir le porteur de projet en Mairie afin qu'il puisse l'exposer et répondre aux interrogations du Conseil municipal.

- Concernant les résultats de l'enquête publique sur le projet du chemin de Castelnaud, il informe le Conseil que la date butoir du rendu de cette enquête est le 18 janvier 2013. Après examen du dossier, aucun avis défavorable n'a été formulé. Seule une personne a envoyé un long courrier à M. le Commissaire enquêteur émettant certaines réserves. Ce dernier a demandé à M. le Maire de répondre à ce courrier et de le lui faire parvenir.

Il énumère ensuite les démarches à suivre à savoir : Approbation du Conseil municipal, identification de l'aménageur, permis d'aménager à déposer.

Il ajoute qu'une étude d'impact peut être envisagée.

M. GIRAUD lui demande si le projet d'extension du cimetière est pris en compte dans ces démarches. Il précise que cela se fera en parallèle.

- Il fait part aux élus que la CCPT a eu un contact intéressant concernant la zone « Plein Sud » car il y a à la fois l'investisseur, l'aménageur et le gestionnaire. Un mandat et une promesse de vente sont en cours d'étude et de rédaction avec l'aide d'un juriste. Une réunion est prévue avec l'ensemble des acteurs du projet très prochainement.

- M. GIRAUD rappelle au Conseil que les « Phénix » devant la Mairie sont dévastés par des insectes ravageurs. Ayant été jugés irrécupérables et dangereux, ils seront déchiquetés et arrachés mercredi 16 janvier 2013. Ce travail sera effectué en régie.

M. le Maire précise qu'ils seront remplacés par des oliviers comme prévu (Voir compte-rendu du 24 octobre 2013).

- Concernant l'amélioration de la chaussée du Chemin de MONTBLANC (Voir compte-rendu du 21 novembre 2012), M. ROUSSILLON demande où en est la programmation.

Monsieur le Maire répond que ces travaux peuvent se réaliser en ce début d'année 2013, sachant qu'il nous faut une réponse précise sur l'importance de la fréquentation par des engins lourds et très larges qui peuvent rapidement dégrader le travail réalisé.

- M. MAZZAGGIO rend compte aux élus des faits suivants qui lui ont été signalés : Une personne habitant Avenue d'ALIGNAN a des rats aux alentours de son habitation et elle suppose qu'ils descendent du bassin d'eau situé à proximité car ils sont apparus depuis les travaux effectués sur ce site. Elle souhaiterait que la Mairie fasse des investigations sur le sujet. M. le Maire répond qu'il n'y a pas de rapport avec le bassin. Il propose que soient mises en place des recherches pour éventuellement pallier le problème sinon il faudra faire venir une entreprise de dératisation.

- M. AUBERTIN fait remarquer que l'accès à l'avenue d'ALIGNAN par la Cité de la Tour est très dangereux car il n'y a pas du tout de visibilité. Pour cela, il demande à ce qu'elle soit mise en sens unique montant. Après discussions, M. le Maire propose d'aller sur le terrain pour élaborer un aménagement dans ce sens. Affaire à suivre.

- Mme BOUCHER rappelle aux élus la cérémonie des vœux à la population qui se déroulera vendredi 11 janvier 2013 à 18h30 au Foyer des Campagnes. Elle les informe également que le « goûter des Anciens pour la nouvelle année » est prévu le samedi 26 janvier 2013 à partir de 14h.

Il est ouvert aux personnes à partir de 60 ans. Les inscriptions seront prises en Mairie ou à son domicile. Une communication sera faite en ce sens en temps voulu.

De plus, maintenant que l'installation de la Poste est terminée et qu'elle est ouverte au Public, elle demande quand la Maison du Tourisme sera opérationnelle. A ce sujet, M. le Maire informe les élus qu'il a demandé à Mme Vanessa BOSC, compétente en la matière, de travailler sur l'animation de cette structure avec le planning qui lui a été donné et que les aménagements en matériel sont prévus courant janvier 2013. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **22h18**